

Ministry of EducationCapital and Business Support
Division315 Front Street West
15th Floor
Toronto ON M7A 0B8**Ministère de l'Éducation**Division du soutien aux
immobilisations et aux affaires315, rue Front Ouest
15^e étage,
Toronto (Ontario) M7A 0B8**2022 : B10****Date :** Le 14 avril 2022**Note de service**
Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires/trésoriers et trésorières des administrations
scolaires**Expéditeur :** Didem Proulx
Sous-ministre adjointe
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires**Objet** **Transport des étudiants — Soutien aux exploitants d'autobus
scolaires dans l'adoption de nouvelles exigences en matière
d'éclairage**

Je vous écris pour vous informer des modifications apportées aux systèmes d'éclairage des autobus scolaires et des efforts en cours pour soutenir les exploitants d'autobus scolaires dans l'adoption de ces nouvelles exigences d'éclairage.

Le 12 mai 2021, la [Loi de 2021 pour des autobus scolaires plus sécuritaires](#) a reçu la sanction royale et a modifié le [Code de la route](#) pour mandater tous les autobus scolaires, fabriqués le 1^{er} janvier 2005 ou après, d'utiliser un système d'avertissement à huit feux jaunes et rouges en Ontario à compter du 1^{er} juillet 2022.

L'adoption de ce système permettra aux conducteurs et aux autres usagers de la route de reconnaître plus facilement l'intention des autobus scolaires de s'arrêter sur le bord de la route, améliorant ainsi la sécurité routière des passagers des autobus scolaires. L'adoption de ce système répond également aux priorités de longue date en matière de sécurité des exploitants d'autobus scolaires et des consortiums de transport de toute la province et permettra d'harmoniser l'Ontario avec les exigences en matière d'éclairage des autobus scolaires suivies par d'autres territoires de compétence canadiens.

Les exploitants d'autobus scolaire devront, de toute évidence, assumer des coûts liés à la transition vers le système d'avertissement à huit feux jaunes et rouges, compte tenu de la mise à niveau de l'équipement fabriqué le 1^{er} janvier 2005 et après.

Afin de limiter les répercussions financières sur l'industrie et les taux contractuels entre les exploitants d'autobus scolaires, les conseils scolaires et les consortiums de transport, le ministère de l'Éducation fournira un financement ponctuel pour aider les exploitants d'autobus scolaires dans la transition prochaine vers ce système.

Cette mesure d'une durée limitée permettra aux exploitants d'autobus scolaires de s'inscrire et de demander du financement par l'intermédiaire de Paiements de transfert Ontario (PTO). Paiements de transfert Ontario est un système de gestion du financement sur le Web qui offrira aux exploitants d'autobus scolaires un accès libre-service pour s'inscrire et demander du financement.

Dans le cas des véhicules qui seront mandatés et nécessiteront une modernisation pour faire fonctionner un système d'avertissement à huit feux jaunes et rouges, on s'attend à ce que l'aide financière ponctuelle :

- fournisse aux exploitants d'autobus scolaires un accès libre-service aux montants des subventions par l'intermédiaire d'un processus de demande déterminé en partenariat avec School Bus Ontario.
- Les montants des subventions devraient varier de 110 \$ à 1 630 \$ par véhicule pour refléter la complexité des modifications requises (p. ex., il est entendu que la modernisation pour certains véhicules sera plus complexe selon le fabricant du véhicule, ce qui se traduira par des coûts plus élevés);
- aide les exploitants à terminer la modernisation à temps pour le début de l'année scolaire 2022-2023, alors que les exigences d'éclairage mises à jour pour les autobus scolaires entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

On prévoit que la période de présentation des demandes pour ce financement débutera au printemps 2022, ce qui permettra d'accéder à plus de 4 millions de dollars.

De plus amples renseignements concernant les critères d'admissibilité, le calendrier et le processus de demande pour ce programme de subvention sont en voie d'achèvement et seront communiqués sous peu.

Je vous prie de bien vouloir demander que les conseils scolaires et les consortiums de transport des élèves partagent ces renseignements avec les exploitants d'autobus scolaires qui sont actuellement sous contrat pour faire connaître cette initiative à venir qui offrira une aide financière limitée dans le temps pour aider les exploitants d'autobus scolaires dans la transition vers le système d'avertissement à huit feux jaunes et rouges.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Meहुल Mehta, directeur, Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires, à l'adresse mehul.mehta@ontario.ca.

Cordialement,

Didem Proulx
Sous-ministre adjointe
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

c.c. : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Gestionnaires des consortiums de transport

School Bus Ontario